647 M€







Le budget 2023 de la Côte-d'Or s'inscrit dans un contexte particulier. Nous sommes confrontés à une crise qui impacte durement les ménages, les entreprises et les collectivités et en particulier le monde rural.

Notre premier objectif c'est de protéger l'ensemble des Côted'Oriens, notamment les plus fragiles, les personnes âgées, nos

enfants, ceux qui ont des difficultés à vivre ou qui connaissent un moment difficile. Notre budget est d'abord un budget de solidarité parce que c'est l'ADN du Département. Nous sommes en charge des solidarités humaines. Nous allons y consacrer 310 millions d'euros pour être au plus près des familles, répondre aux difficultés et que chacun puisse s'en sortir.

Le budget accélère notre politique d'investissement dans la transition énergétique. L'objectif est de moins consommer et produire de l'énergie renouvelable à partir du solaire. Notre budget marque notre engagement indéfectible auprès de nos sapeurs-pompiers pour la protection des populations. Nous continuons d'investir fortement dans les mobilités avec près de 30 M€ pour entretenir, sécuriser nos routes et développer les mobilités douces partout dans le territoire.

Nous sommes également en charge des solidarités territoriales et nous restons aux côtés de nos 697 communes de Côte-d'Or pour que chaque commune puisse protéger son patrimoine car elles sont le visage de notre Département. Nous maintenons à  $2 \in \mathbb{R}$  le tarif des repas dans les collèges, à un prix bas.

Nous allons innover, avec le co-pilotage de France Travail pour lequel la Côte-d'Or a été retenue afin de rassembler toutes les forces au service de l'insertion et de l'emploi.

Le Destin de notre Département repose sur l'implication et l'engagement de chacun, et ce budget est construit pour ceux qui agissent au quotidien pour la Côte-d'Or : 647 millions d'euros au service des Côte-d'Oriens. Nous sommes à vos côtés pour que chacun se voie un avenir là où il a choisi de vivre.

François Sauvadet
Ancien Ministre

Président du Département de la Côte-d'Or

### 647 M€

### Pour que chacun se voie un avenir là où il a choisi de vivre

Les 12 et 13 décembre 2022, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a voté son budget primitif pour 2023. Lors de cette session, le Département a maintenu le cap qu'il s'était fixé : protéger les Côte-d'Oriens au quotidien tout en continuant d'investir pour l'avenir.



« Alors que l'inflation et la hausse des tarifs de l'énergie pèsent lourdement sur le pouvoir d'achat des familles, le Département s'engage à assumer ses responsabilités et à aider les Côte-d'Oriens à traverser cette période difficile. Une hausse de l'enveloppe allouée aux solidarités humaines a ainsi été décidée, portant celle-ci à 330 M€, soit plus de la moitié du budget. Dans le même temps, le Département de la Côte-d'Or continue à accompagner les territoires, en dédiant 110 M€ aux solidarités territoriales. La poursuite du désendettement, engagé dès 2016, permet de conserver un investissement conséquent à hauteur de 110 M€. Pour financer l'augmentation du RSA, la revalorisation des salaires du secteur médico-social liée au Ségur de la Santé ou encore l'augmentation du point d'indice de la fonction publique, une gestion financière rigoureuse a été menée. Elle porte ses fruits et offre au Département la possibilité de faire face aux enjeux d'aujourd'hui comme de demain. »



Martine EAP-DUPIN vice-présidente du Conseil Départemental et présidente de la commission Affaires financières, générales, et ressources humaines



Patrick CHAPUIS vice-président du Conseil Départemental et rapporteur du budget

## *Le budget départemental* **647 M€ pour 2023**

### Recettes 647 M€

209,5 M€: Fraction de TVA
122,7 M€: Dotations et participations

O M€: Droits de mutation sur les transactions

**80 M€** : Droits de mutation sur les transactions immobilières (frais de notaire)

**61 M€** : Taxe spéciale sur les conventions d'assurance **51.6 M€** : Emprunt d'équilibre

29,9 M€ : Recouvrements sur bénéficiaires

## **331,7 M€**Solidarités humaines

**94,2 M€** Favoriser l'autonomie des personnes âgées

**85,6 M€** Accompagner les personnes en situation de handicap et favoriser leur autonomie

68,7 M€ Lutter contre l'exclusion sociale, la pauvreté et favoriser le retour à l'emploi

**62 M€** Protéger les enfants et leurs familles

21,2 M€ Assurer la protection des populations (Service départemental d'incendie et de secours, SDIS)











"En 2023, le Département continuera à jouer son rôle de bouclier économique et social pour protéger et soutenir l'ensemble des Côte-d'Oriens."

### **105,7 M€** Solidarités territoriales

**30,3 M€** Favoriser la réussite des collégiens et l'épanouissemen des jeunes

**28,2 M€** Garantir la sécurité et la qualité du réseau routier départemental

22,8 M€ Accompagner et soutenir un développement équilibré des territoires

**4,7 M€** Préserver l'environnement et la ressource en eau

**4,6 M€** Soutenir le monde agricole et les filières courtes

**4,2 M€** Renforcer l'attrait touristique et économique de la Côte-d'Or

**4 M€** Favoriser une offre culturelle diversifiée et accessible à tous

**3,2 M€** Promouvoir les mobilités douces

2,4 M€ Accompagner les territoires en ingénierie

**1,3 M€** Encourager et soutenir la pratique sportive

## **209,6 M€**Services aux publics

Entretien et gestion du patrimoine départemental

Vie de l'assemblée

Ressources humaines

Gestion financière

Frais généraux et moyens d'exploitation courante

Transferts de compétences, attributions de compensation





### Pour aider les plus fragiles dans un contexte difficile et incertain

2.4 M€

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le plan de soutien "Solidarités Côte-d'Or"a été adapté. Plusieurs dispositifs ayant démontré leur efficacité pendant la crise Covid restent en vigueur. Le Département continue ainsi à venir en aide aux Côte-d'Oriens qui en ont le plus besoin avec la poursuite des dispositifs :

- Cumul RSA-activité : c'est la possibilité de continuer à toucher le RSA pendant trois mois quand on retrouve un travail dans un secteur professionnel dit « en tension ».
- Maintien dans l'emploi : cette aide mensuelle renouvelable est destinée à des actifs qui n'ont d'autre choix que d'utiliser leur voiture pour aller au travail et qui doivent parcourir au moins 40 kilomètres aller-retour par jour
- Aides en faveur des personnes seules, des couples sans enfant et des entrepreneurs en difficulté sociale
- Boost'Emploi Côte-d'Or : cette aide donne un coup de pouce aux bénéficiaires du RSA ou aux demandeurs d'emploi pour la reprise d'un l'emploi



## 94.2 M€ III

### pour favoriser l'autonomie des personnes âgées

La politique du Département en faveur des personnes âgées tient compte depuis plusieurs années du vieillissement de la population et de la forte progression de la dépendance des personnes. Avec près de 12 000 bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), à domicile ou en établissement, et 94,2 millions d'euros engagés sur le budget 2023, l'aide sociale aux personnes âgées est le premier poste de dépense du Département, juste devant le handicap. Afin de permettre aux personnes âgées de poursuivre leur vie dans les

meilleures conditions possibles en termes de ressources, de santé et d'autonomie, le Département met en œuvre quotidiennement des mesures adaptées aux différents besoins des seniors, de leur famille et des aidants.

« Parce qu'il est essentiel pour nos aînés de vivre chez eux le plus longtemps possible, le Département de la Côte-d'Or les accompagne en les aidant à préserver autant que faire se peut leur autonomie. Vieillir chez soi, c'est conserver sa liberté et son confort, habiter un logement adapté à ses habitudes de vie, mais aussi vieillir avec les autres, dans notre territoire. »



Emmanuelle COINT vice-présidente du Conseil Départemental en charge des solidarités



## 82.6 M€

### pour accompagner les personnes en situation de handicap et favoriser leur autonomie

Versée par le Département, la Prestation de compensation du handicap (PCH) permet de financer les dépenses liées à la perte d'autonomie (aide humaine, technique, aménagement du logement et du véhicule...). En 2023, 24 M€ lui sont consacrés, contre 21 M€ en 2022. Le décret publié le 20 avril 2022 au Journal officiel élargit les conditions d'accès à cette aide afin de prendre en compte les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap cognitif, mental ou psychique. Effective au 1er janvier 2023, cette aide pourra être attribuée aux personnes éprouvant des difficultés à gérer leur stress, leurs interactions sociales, ou plus globalement, si elles ont besoin de soutien pour gérer leur vie quotidienne ou des activités inhabituelles.

#### 3 M€

pour organiser et financer le transport des élèves en situation de handicap, de leur domicile à leur lieu de scolarité.



## 62 M€

### pour protéger les enfants et leurs familles

À travers l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), le Département vient en aide aux enfants et aux familles de Côte-d'Or à des fins de prévention, de repérage des situations de danger ou de risque de danger, et de protection. En 2023, 62 M€ sont dédiés à ce secteur soit 5 M€ supplémentaires par rapport au précédent budget. Les enfants pris en charge par l'ASE sont dans des situations extrêmement complexes avec des profils variés. En Côte-d'Or, plus de 3 000 mineurs sont concernés. Leur accompagnement relève de problématiques aussi importantes et diverses que l'action éducative, les soins médico-psychologiques, l'insertion professionnelle ou l'accès au logement. Désireux d'aller toujours plus loin dans la protection de l'enfance, le Département met en œuvre des projets variés pour répondre toujours mieux aux besoins repérés.



le Département vous accompagne financièrement dans vos projets

des aides du Conseil Départemental

Retrouvez toutes les informations qui vous concernent sur

> cotedor.fr f 0 5







### 150 M€ SUR 5 ANS

### pour renforcer l'attractivité des territoires avec le plan Marshall Côte-d'Or

Le 21 octobre 2022, le Département a adopté les modalités de mise en œuvre du Plan Marshall, un plan inédit de 150 M€ sur cinq ans destiné à accompagner et soutenir les investissements locaux des communes et groupements de communes.

Avec ce plan, le Département confirme son engagement aux côtés des collectivités de Côte-d'Or et sa volonté d'accompagner le développement de tous les territoires. Cette politique de soutien à l'investissement des collectivités participe à l'aménagement et à l'attractivité du territoire ainsi qu'au maintien de l'économie locale.

« Nous avons décidé de fournir un effort historique à l'égard des communes avec « le Plan Marshall » qui mobilisera 150 millions d'euros d'ici 2028. Ce plan permettra aux collectivités locales de poursuivre leurs investissements et ainsi améliorer le cadre de vie des Côte-d'Oriens et de conforter l'attractivité de nos villes et de nos villages pour que chaque Côte-d'orien se voie un avenir là où il a choisi de résider. »



Charles BARRIERE vice-président du Conseil Départemental en charge du développement local et de l'attractivité

#### 4 objectifs visés:

- accentuer les aides du Département pour les Communes rurales et périphériques,
- lutter contre le sentiment d'abandon des territoires ruraux et de ceux situés en périphérie urbaine,
- favoriser la conservation du patrimoine afin de maintenir l'attractivité de tous les territoires.
- soutenir l'activité des entreprises locales et assurer les services de proximité.

#### Où se renseigner?

Service Aide aux Collectivités au 03 80 63 25 05 par mail à aides.collectivites@cotedor.fr ou via la plateforme de démarches en ligne sur cotedor.fr



## 1.3 M€

### Pour encourager et soutenir la pratique sportive et préparer les Jeux Olympiques 2024

Le Département, compétent en matière de sport, tient à favoriser le développement des activités sportives sur l'ensemble du territoire, pour tous les Côte-d'Oriens. Il apporte son soutien aussi bien aux associations, clubs amateurs et professionnels, qu'aux comités départementaux sportifs.



## 13.4 M€ T

### Pour assurer la fin du déploiement de la fibre

Grande priorité de la politique départementale, l'aménagement numérique est l'une des clés incontournables du développement des territoires côte-d'oriens. Nous investissons 136 M€ pour l'aménagement numérique des territoires pour couvrir les 405 communes en fibre optique non équipées par des opérateurs privés. Le déploiement de la fibre tient donc une place importante dans le budget du Département. Importante et nécessaire car "c'est le chantier du siècle" précise le Président François Sauvadet.

« Nous investissons 136 millions d'euros pour apporter la fibre partout et pour tous en Côte-d'Or. C'est un effort considérable. »



Alain LAMY, Conseiller départemental, vice-président de la commission mobilités et infrastructures











### SOBRIÉTÉ VOTRE DÉPARTEMENT ÉNERGÉTIQUE S'ENGAGE

PLUS DE 5 M € INVESTIS POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES COLLÈGES PUBLICS EN CÔTE-D'OR Côte d'Or LE DEPARTEMENT





## 14.8 M€ /

### Pour poursuivre la modernisation et la rénovation énergétique des collèges

En charge de la construction, du fonctionnement, de l'entretien et de l'équipement des collèges, le Département s'engage à offrir les meilleures conditions d'apprentissage aux jeunes côte-d'oriens. En 2023, ce sont 30,3 M€ qui seront mobilisés pour la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes, dont 14,8 M€ investis dans la modernisation et la rénovation énergétique des collèges. Ces investissements visent à :

- moderniser le patrimoine en améliorant les conditions d'accueil des collégiens et de la communauté éducative
- sécuriser les personnes et les biens avec la mise en conformité ou en sécurité des

techniques

 rendre le bâti accessible à tous et ainsi favoriser l'insertion des élèves en situation de handicap

installations et des équipements

 poursuivre les chantiers de rénovation énergétique pour consommer mieux et moins et ainsi construire pour l'avenir. « Avec plus de 30 M€ dédiés à la réussite de nos collégiens, le Département veut permettre à chacun d'étudier dans les meilleures conditions possibles pour s'épanouir, apprendre et ainsi préparer son avenir. »



Catherine LOUIS vice-présidente du Conseil Départemental en charge de la Jeunesse et de la vie associative



## 31.4 M€

### dédiés aux mobilités

Les mobilités sont indissociables de l'aménagement du territoire. En 2023, le Département va investir plus de 30 M€ pour entretenir les 5 600 km de routes départementales et les ouvrages d'art avec pour priorité des routes toujours plus belles et plus sûres. Le Département investit aussi en faveur des mobilités douces avec pour objectif 1 000 km de pistes cyclables en Côte-d'Or d'ici 5 ans.

« L'entretien, l'aménagement et la modernisation des 5674 km de routes départementales est l'une des principales compétences que notre Département assure, chaque jour, pour la sécurité de tous. Cela passe par des moyens humains, techniques et financiers déployés tout au long de l'année, de jour comme de nuit. »



Hubert POULLOT vice-président du Conseil Départemental en charge des mobilités et infrastructures

#### L'accompagnement des communes pour la réalisation de pistes cyclables

Le Département peut accompagner les communes dans la réalisation de liaisons "courtes distances" sécurisées telles des bandes cyclables, pistes sur trottoir, ou encore des pistes cyclables et voies vertes. Favorisant l'accès aux mobilités douces, cette démarche répond à un objectif d'enrichissement du réseau de liaisons cyclables dans le département tout en répondant à des besoins plus locaux.



# 60000€ pour préserver les ENS

D'ici à 2027, neuf nouveaux Espaces Naturels Sensibles (ENS) s'ajouteront aux 12 existant actuellement – dont huit situés en zones humides. Parmi ces sites actuels, à la faune et à la flore remarquables, se trouvent la Réserve Écologique des Maillys et la Frayère à brochets de Mirebeau-sur-Bèze, propriétés du Département. En lien avec les collectivités locales et les associations spécialisées, des études sont en cours sur un panel de sites côte-d'oriens susceptibles d'être labellisés ENS. En 2023, le Conseil départemental affectera 610 000 euros à sa politique Espaces Naturels Sensibles, soit 110 000 euros de plus qu'en 2022.

« Les paysages, les milieux naturels, la ressource en eau, la diversité biologique sont notre patrimoine commun. La Côte-d'Or en est riche, leur protection est de la responsabilité de chacun et le Département, la bonne échelle pour en assurer la préservation par des politiques environnementales exemplaires.»



Marc FROT vice-président du Conseil Départemental en charge de l'agriculture et du développement durable





### Où se renseigner?

#### Service Aide aux collectivités

- 03 80 63 25 05
- aides.collectivites@cotedor.fr
- plateforme de démarches en ligne sur cotedor.fr

cotedor.fr

